

ÉCHO NÉGRONDAIS



DÉCORATIONS DE NOËL DANS LE VILLAGE

SOMMAIRE

03 — ÉDITO

05 — CÉRÉMONIE DES VOEUX

06 — COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

14 octobre 2025
12 novembre 2025
16 décembre 2025
27 janvier 2026

14 — LE COIN DE L'ÉCOLE

Le jardin
Balade en forêt
Les écrans
La semaine du goût
La sortie à la bibliothèque
La rencontre de sport
Rencontre jeux de course
Balade dans le village
Rencontre danses traditionnelles

18 — ACTU DE NOS ASSOCIATIONS

Comité des fêtes
Génération mouvements
Banda du Périgord

19 — INFOS DIVERSES

Un nouveau centenaire dans le village
Labellisation éco défis
Téléthon 2025
Cassiopéa
Le CIAS Périgord Limousin
Don Plasma
Fraternibus
Mode de scrutin
Comprendre ma facture d'eau
Le forage de secours à Glane
Quelles autorisations, pour quels travaux ?
Formalités administratives d'une clôture
Activités sur la commune
Nouveau sur la commune

29 — INFOS UTILES

Le piégeage du frelon asiatique
Permanences des élus
État civil 2025
Divers

Chères Négrondaises, chers Négrondais,
Mesdames et Messieurs,

L'édition de ce bulletin, le dernier du mandat, a été volontairement décalée en raison des prochaines échéances municipales qui auront une incidence sur la parution du suivant, si la périodicité ne change pas.



Même si certaines actualités sont diffusées en temps réel par les applications mobiles, le bulletin municipal reste un outil de communication privilégié et je sais que vous appréciez de le consulter et même de l'archiver.

Alors, un grand merci à cette équipe de conseillers municipaux et de bénévoles, associatifs ou non, qui pendant ces six ans, vous ont tenu informés de façon fiable et objective.

Votre présence assidue lors des Vœux de la municipalité nous a permis de passer un moment très convivial et chaleureux. De nombreux élus nous avaient fait également l'honneur d'être à nos côtés.

Cette cérémonie est toujours l'occasion de faire le point sur les investissements des mois écoulés et à venir. Mais à l'approche des élections municipales, la réglementation nous invite et nous oblige à faire preuve de neutralité. Je m'en tiendrai donc à l'existant et le futur sera pour plus tard.

Cette fin de mandat est l'occasion d'associer toutes celles et tous ceux qui oeuvrent activement à la vitalité de notre village.

A commencer par l'ensemble du Conseil Municipal que je remercie vivement pour son investissement et le soutien qu'il m'a apporté. Les décisions qui ont mérité débat ont toujours été approuvées collectivement dans l'intérêt général. Et l'aboutissement d'un projet ou la reconnaissance du travail accompli sont finalement les plus belles récompenses de notre mission d'élus.

Cette mission, nous ne pourrions pas l'exercer sans le concours de tous nos agents municipaux. Quel que soit le poste qu'ils occupent, leur disponibilité, leur polyvalence, leur efficacité nous ont accompagnés au quotidien pendant ces six années et ont contribué à garantir un service public de proximité dans toutes les circonstances.

Un grand merci à eux pour leur engagement indéfectible à nos côtés.

L'élaboration d'un journal municipal est avant tout une affaire d'équipe. C'est d'ailleurs l'une des commissions internes qui se réunit de façon ponctuelle pour vous apporter, environ tous les trois mois, des informations sur la vie municipale. Et cela dure depuis plus de trente ans.

Nos trois enseignantes forment aussi une équipe avec laquelle nous avons tissé, je pense ne pas me tromper, des liens de confiance réciproque. Particulièrement investies auprès des élèves, je peux vous assurer que leur parfaite entente, leurs compétences et leur dynamisme, reconnus et appréciés, sont de véritables atouts pour notre école.

Il est à souhaiter que cette équipe éducative continue à collaborer ensemble pour la réussite de nos enfants.

Je tiens à remercier également les associations de Négrondes dont les activités diversifiées, régulières ou occasionnelles, permettent à chacun d'entre nous d'y trouver son intérêt.

Les bénévoles qui les animent donnent sans compter leur temps et leur énergie et ont besoin que leurs équipes soient renforcées pour que leurs manifestations perdurent.

Soyez certains qu'en les rejoignant, vous trouverez convivialité, bonne humeur et solidarité.

Nous avons accueilli aussi de nouveaux arrivants et de nouvelles constructions. Négrondes est une commune attractive de par sa localisation et l'accessibilité des coûts immobiliers.

Pour autant, l'élaboration en cours du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va privilégier la densification et la rénovation de l'existant au détriment de la consommation foncière avec une restriction drastique des constructions dans les années qui arrivent.

Il est fort possible qu'une partie des parcelles actuellement constructibles dans la Carte Communale ne le soient plus dans le PLUI.

J'alerte donc les propriétaires sur cette éventualité et je les invite à les vendre ou à faire construire tant qu'il est encore temps.

Je conclurai enfin pour revenir brièvement sur les investissements totalement achevés en 2025 et ceux engagés qui se poursuivront en 2026 ou terminés depuis peu :

Ont été achevés :

- Les équipements sécuritaires (portique routier),
- Le programme voirie annuel communautaire et communal,
- L'enfouissement des lignes électriques et fibre sur certains secteurs,
- La mise en sécurité du tableau campanaire de l'église,
- Le remplacement des ordinateurs de l'école par des reconditionnés,
- L'installation de bornes WIFI dans toutes les salles municipales,
- L'implantation d'un verger près du plateau multisports.

Sont engagés ou terminés :

- Le rétrécissement aux Couriveaux et les flashs lumineux sur la RN21,
- La résorption des ampoules sodium de l'éclairage public (dernière année),
- L'implantation d'une borne de recharge électrique sur l'aire de covoiturage,
- L'extension et la mise aux normes de l'atelier technique,
- La rénovation du logement de la rue Eugène Le Roy,
- La démolition partielle de la maison rue de la Fontaine,
- L'aménagement foncier agricole et forestier avec le nouveau parcellaire,
- L'élagage préventif à l'aplomb de nos voies pour préserver le réseau fibre,
- Le balisage des deux nouveaux sentiers de randonnée PDIPR,
- La première partie de reprise des concessions funéraires abandonnées.

Les projets d'avenir ne manqueront pas. Ce sera à la nouvelle équipe municipale de les porter.

Soyez assurés toutefois que les élus en place resteront mobilisés jusqu'au dernier moment pour répondre à vos attentes dans la mesure de leur possibilité.

Françoise Decarpentrie
Le Maire

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

FRANÇOISE DECARPENTRIE

RESPONSABLE DE LA COMMISSION
COMMUNICATION

KATIA CABALLERO

CONCEPTION ET RÉALISATION

KATIA CABALLERO
CLÉLIA CABALLERO

MEMBRES

MARYSE AMBERT
LAETITIA BETIZEAU
CORINNE CHANTRY-RIBIERE
BERTRAND COMBEAU
ANNIE SEES
ISABELLE DESGRAUPES

PHOTOGRAPHIES

ISABELLE DESGRAUPES

IMPRIMERIE

IMPRIM'PÉRIGORD
13 RUE EDISON
24750 BOULAZAC

CÉRÉMONIE DES VOEUX 2026

Samedi 10 janvier, les habitants de la commune étaient conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux organisée par l'équipe municipale. Ce moment convivial a permis à Madame le Maire de présenter le bilan de l'année écoulée, de remercier l'ensemble des acteurs qui contribuent au bon fonctionnement communal. En raison de la période de réserve liée aux élections municipales de mars 2026, aucun projet n'a été évoqué lors de cette cérémonie.

L'assemblée a rassemblé de nombreuses personnalités et partenaires de la commune : chefs d'entreprise, institutrices de l'école, présidents d'associations, maires et élus des communes voisines et amies, ainsi que plusieurs représentants institutionnels, parmi lesquels les sénateurs Marie-Claude Varailas et Serge Mérillou, la conseillère régionale Colette Langlade, les conseillers départementaux Isabelle Hyvoz et Stéphane Fayol, et le président de la communauté de communes Périgord Limousin, Michel Augéix.

À l'issue des prises de parole, Madame Françoise Decarpentrie, maire de Négrondes, a été mise à l'honneur pour ses 30 années de mandat au service de la commune. À cette occasion, un discours élogieux a retracé son parcours, marqué par un engagement constant auprès de la collectivité et de ses administrés. Elle a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil.

Madame Decarpentrie a exercé plusieurs fonctions au sein du conseil municipal : conseillère municipale de 1995 à 2001, adjointe aux finances de 2001 à 2008 aux côtés de Monsieur Henri Marsaud, conseillère municipale de 2008 à 2014, puis de nouveau adjointe aux finances de 2014 à 2020 sous les mandats de Monsieur Claude Camélias, avant d'être élue maire pour la période 2020-2026.

Très émue par cette distinction qu'elle n'attendait pas, elle a reçu une chaleureuse ovation de l'assemblée, dans une atmosphère empreinte d'émotion et de reconnaissance. La cérémonie s'est conclue par le traditionnel pot de l'amitié et le partage de la galette, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



COMPTES RENDUS

DES CONSEILS MUNICIPAUX

14 OCTOBRE 2025

REJET AUX FOSSÉS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Lors de demandes de permis de construire ou de rénovations de bâtiments déjà existants, si aucune filière d'assainissement autonome ne peut gérer les effluents traités et qu'aucune autre solution technique ne peut être envisagée, il sera alors autorisé un rejet du trop-plein après drainage dans un milieu hydraulique superficiel.

PARTICIPATION AUX RISQUES SANTÉ ET PREVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Concernant les frais de mutuelle, la collectivité propose une participation de 18€ par agent et par mois sous réserve d'adhérer à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), organisme retenu par conventionnement avec le CDG (Centre de Gestion).

La collectivité décide également d'augmenter sa participation aux risques prévoyance à 10€ par agent et par mois.

AUDIT SALLE DES FETES AUDEBERT

L'étude pointe l'absence d'isolation, une déperdition à l'arrière de la scène, le type de chauffage et les éclairages à changer. Plusieurs scénarios sont conseillés avec différents restes à charge pour la collectivité. Le SDE24 nous accompagnera pour cette opération.

SMO 24 - DFCI

Ce syndicat, créé à l'échelle départementale, apporte toutes ses compétences en matière de défense contre l'incendie.

La collectivité décide d'y adhérer puisqu'elle sera concernée par l'aménagement de pistes et de traverses forestières dans le cadre des travaux connexes liés à l'AFAFE (Aménagement Foncier Agricole et Forestier).

La communauté de communes ne souhaitait pas adhérer elle-même à cette structure pour un petit nombre de communes. Aussi, un accord a été trouvé pour que la participation liée à cet engagement soit remboursée par l'EPCI par l'intermédiaire des attributions de compensation.

COMMUNAUTÉ ANGLICANE

Une participation aux frais d'énergie sera demandée à la communauté pour l'utilisation des salles Audebert ou Sudreau.

LOYERS COMMUNAUX

Les élus décident de ne pas revaloriser les loyers des cabinets médicaux.

COMPTABILITÉ

Des crédits supplémentaires de 55 000 € sont nécessaires pour équilibrer l'opération d'extension du local technique par débits à divers comptes de la section Investissement.

COMPTE-RENDUS DIVERS

Conseil Communautaire du 23/09

Compétence eau/assainissement : presque toutes les communes ayant choisi d'adhérer au SMDE24 (Syndicat Mixte Départemental des Eaux de la Dordogne) à l'exception de Thiviers et Jumilhac, les élus décident de ne pas transférer la compétence à la comcom, ce qui impliquerait une création de service, non souhaitable pour seulement deux collectivités.

DFCI : La communauté de communes laisse le choix aux communes intéressées d'adhérer à titre individuel au SMO24. Le coût sera pris en charge par les attributions de compensation.

SMPN (fibre) : Il y a des interrogations sur la demande de participation des EPCI pour combler le déficit du SMPN (Syndicat Mixte Périgord-Numérique). Pour la CCPL, ce serait une participation annuelle de 95 724 € sur 13 ans soit 1 244 407€. La comcom décide de reporter cette question à la prochaine séance et de demander des explications.

Pôle Enfance : Tous les lots ont été attribués, même ceux infructueux lors de la première consultation soit un total de travaux de 2 480 289 € HT pour un estimatif de 2 324 579 € HT d'où un dépassement de 155 709 €.

Mobilités : Approbation du COM (Contrat Opérationnel de Mobilité) avec la Région et 4 EPCI de l'arrondissement de Nontron. 13 actions sont ciblées sur le bassin du Périgord Vert.

Economie : budget du forum MET (Métiers-Emplois-Travail) : 34 425 €. Vente de deux terrains dans la ZAE de Labaurie (Gourinchas travaux de bâtiments et Les Vivants en plus du Clan P).

Achat de parcelles : pour extension de la ZAE de Labaurie et de Marimont.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CASSIOPEA

Cette association en pleine expansion, offre 3 services :

- Téléassistance pour le maintien à domicile en sécurité
- Maltraitance : plateforme d'écoute ALMA
- Prévention seniors : thématiques liées au vieillissement

Son nombre d'adhérents est en augmentation et s'élève à 7108 bénéficiaires avec près de 300 appels d'urgence traités par jour.

Perspective 2025 : modernisation numérique et développement de nouvelles actions de prévention

SDE 24 : BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Visite sur place avec le SDE 24 et l'entreprise pour coordonner les travaux.

L'implantation de la borne et le raccordement au niveau du coffret face au restaurant des Peyrières nécessiteront de conclure une convention de passage avec les propriétaires du restaurant.

Les travaux débuteraient décembre 2025/1er trimestre 2026.

COMMISSION ECONOMIE ET COPIL PLUI DE 30/09

Economie : Listage des Zones d'activité des communes avec suppression de quelques superficies ce qui va permettre d'en gagner pour les autres, 65 ha seront autorisés dans le prochain PLUI.

PLUI : cadrage du calendrier : réunion des PPA (Personnes Publiques Associées) pour janvier 2026, et approbation de la communauté de communes mi 2027.

Pour chaque commune, les zones OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation) ont été présentées.

TER (TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX) : APPEL À PROJET

Actuellement, 2 TER ont été élaborés en Dordogne (Bastide Sud et CCILAP) destinés au 0/25 ans.

La proposition de l'Inspection Académique est d'élaborer un TER sur la zone du Périgord Limousin dont le chargé de projet serait le collège de Thiviers, sur 3 axes prioritaires :

-orientation/ ambition : des freins à la poursuite d'études sur notre territoire.

-sport/santé : promotion de la santé physique, mentale et sociale

-culture : mobilisation des structures existantes

Le temps est très court, car le dossier doit être rendu pour début novembre. Si le TER est approuvé sur le Périgord Limousin, il permettra de capter des subventions pour mettre en œuvre les propositions.

GARE SNCF - ANNEXE ET SALLE D'ATTENTE

Annexe : Le contrat de Transfert de Gestion serait le plus approprié à notre cas et le plus rapide pour disposer du bâtiment. La commune ne sera jamais propriétaire mais elle aura le droit de l'utiliser comme bon lui semble et d'y faire les travaux qu'elle souhaite pendant une durée assez longue (entre 25 et 40 ans).

Salle d'attente : Les résultats des travaux de la SNCF sont trop chers. Il nous est demandé de voir avec les artisans locaux pour faire baisser la note. La SNCF prendra en charge les travaux principaux (changement de fenêtres, cloisons coupe-feu, réservations eau et électricité, rampe d'accès PMR). Les autres travaux sont à notre charge.

Le montage financier est particulier et la légalité doit être confirmée avant de se lancer dans ce projet.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

Il a été décidé de ne plus mettre de sapins le long de la rue Eugène Le Roy et de réutiliser les décorations des années précédentes couplées avec l'achat d'un sapin lumineux pour mettre au niveau de la place Jean-Paul Chaminade.

La garderie va fabriquer un petit train avec des caisses en bois.

CONSEIL D'ECOLE DU 14/10/2025

Les effectifs de l'école se décomposent comme suit :

PS :4 MS :7 GS :7 / CP : 8 CE1 : 7/ CE2 :9 CM1 : 6 CM2 : 6

Les évaluations ont eu lieu du 08/09 au 19/09, un élève par classe serait en difficulté.

L'infirmière va intervenir au niveau des 3 classes, les thèmes abordés seront les suivants :

- écran, respect, sommeil : les maternelles
- écran, respect, sommeil, et le corps : CP/CE1
- écran, respect, intimité : CE2, CM1/CM2

Le service civique n'a pas été renouvelé pour cette année, faute de budget.

Pour la semaine du goût, une journée chez le boulanger était proposée pour toutes les classes de l'école par atelier. La fête de la science était sur le système solaire, les plus grands ont pu y aller.

Les élections des délégués et des éco-délégués ont lieu dans la classe des CP/CEI.

Lire et Faire Lire est renouvelé cette année avec l'intervention d'Eliane GRIT, Marie-Jeanne RIBIERE et Sylviane LABROUSSE. La commune a reçu le Label Lire et Faire Lire, celui-ci sera reçu le 17 novembre à Paris.

Jardin partagé : Corinne Chantry-Ribière est remerciée pour son investissement.

La récolte a permis de ramasser pommes de terre, betteraves et courgettes.

Les rythmes scolaires à quatre jours sont renouvelés à l'unanimité.

Remerciements à l'attention de Nicolas et Gaëtan pour les travaux à l'école et à la mairie pour les nouveaux ordinateurs

DIVERS

Commission enfance

Le Département s'est déplacé en mai dernier à la garderie avec les responsables du service enfance de la communauté de communes. Des aménagements complémentaires ont été répertoriés, notamment la réhausse des clôtures extérieures à au moins 1,50m.

Le DGS et la coordonnatrice sont revenus sur site le 08.10, la difficulté étant de distinguer la réglementation applicable à la zone scolaire de la zone périscolaire, car en milieu rural les locaux sont les mêmes.

Une réunion avec les communes concernées par la même problématique sera programmée.

Certains travaux demandés pourront être faits par les agents techniques.

SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT

La collectivité a reçu 2 subventions non attendues :

- 591 € amendes de police pour le portique de la Saunerie
- 11 217 € pour l'enfouissement du réseau fibre (rue de la Fontaine et Allée Léon Puiffe)

CIRCULATION AU NIVEAU DE LA ROUTE ALBERT GAUDY

Une administrée s'inquiète de la vitesse excessive de certains véhicules au niveau des Grèzes et demande s'il est possible d'envisager soit un renforcement de la signalisation soit l'installation d'un radar pédagogique ou des ralentisseurs. Dans un premier temps, la communauté de communes installera un radar temporaire afin de mesurer la vitesse.

CIMETIÈRE

La procédure de reprise des concessions est lancée. Les annonces légales vont être publiées dans le Sud-ouest et la Dordogne Libre. Le PV de la liste des concessions à reprendre sera affiché à l'entrée du cimetière ainsi qu'à la Mairie.

REMERCIEMENTS

Monsieur DESGRAUPES et sa famille remercient le Conseil Municipal pour la présence des élus et le cadeau offert à l'occasion de son centenaire.

12 NOVEMBRE 2025

CNP - RENOUELEMENT DU CONTRAT STATUTAIRE

Renouvellement, pour l'année à venir, des contrats d'assurance auprès de CNP Assurances garantissant les risques demeurant à la charge de la collectivité dans l'emploi de ses agents.

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le loyer du logement communal situé rue des Fours à Chaux s'élèvera à 490.36 € au 1er janvier 2026.

Le loyer du logement communal de l'ancienne poste s'élèvera à 616.02 € (logement et garage) au 1er janvier 2026.

Le loyer du logement communal situé au 14 rue Eugène Le Roy ne pourra pas être

révisé immédiatement, en l'absence de DPE fourni au locataire.

Des travaux de rénovation étant prévus à court terme, un diagnostic interviendra après qu'ils soient réalisés. La revalorisation normale du loyer sera réexaminée à ce moment-là.

REVISION TARIF DE LA CANTINE A PARTIR DU 01/01/2026

Le prix actuel est de 2,85 € pour le repas d'un enfant et de 4,85 € pour le repas d'un adulte.

La Maire propose d'augmenter comme suit à compter du 01.01.2026 :

2,90 € pour le prix d'un repas des enfants et **5 €** pour le prix d'un repas des adultes

A noter que pour l'année scolaire 2024/2025, le coût brut d'un repas pour la collectivité s'est élevé à **10.64 €**.

Les frais d'énergie sont de l'ordre de 20 365€. Les frais de personnel s'élèvent à 68 795€.

6309 repas ont été servis à 49 élèves fréquentant la cantine.

Compte tenu de la participation des familles (18 702€), le prix de revient net d'un repas est de 7.79 €. Le total de la dépense est à répartir entre Vaunac et Négrondes, cette dernière assumant la part la plus importante soit 42 955€ pour l'année scolaire écoulée.

SMDE24 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2024

Un exemplaire de ces rapports a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers de ces deux services.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE AUX BESOINS DANS LE CADRE DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

La collectivité peut être confrontée à des besoins de personnel dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire que l'acte d'engagement fasse référence à la délibération créant l'emploi, il est proposé de créer trois postes : adjoint d'animation – adjoint technique – adjoint administratif pour faire face aux accroissements temporaires qui pourraient être amenés à être compensés.

Lors de l'élaboration de chaque contrat, le Maire sera chargé alors de définir le temps de travail en fonction des besoins requis.

COMPTES-RENDUS DIVERS

Compte rendu réunion de chantier de l'atelier municipal :

Le coulage des plots a été fait et la charpente a été livrée.

Compte rendu commission des colis pour les aînés : Rapport fait par Annie SEES

C'est la Truffe du Périgord à Sarliac sur l'Isle qui a été retenue. Les colis seront complétés par des madeleines BIJOU.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Élagage sur les voies communales par l'entreprise les Grès de Thiviers

La collectivité a décidé de prendre en charge un élagage préventif afin de sécuriser le réseau fibré. A charge ensuite aux propriétaires de continuer dans cette démarche puisque les frais de réparation des câbles seront à leur charge s'ils viennent à être rompus en raison de chutes d'arbres ou de branches leur appartenant.

Emprunt concernant le logement rue des Fours à Chaux

L'emprunt va diminuer en 2026 car celui-ci est indexé sur le taux du livret A soit 6 360 €/an au lieu de 7 099€/an

Les Couriveaux

Des chicanes provisoires ont été installées afin de réduire la vitesse. Si leur efficacité est démontrée, l'aménagement deviendra pérenne.

cimetière

Concernant la procédure des reprises de concessions, beaucoup de personnes sont venues en mairie afin de nous donner des renseignements nécessaires.

Des concessions ont pu être enlevées du processus de reprise, car celles-ci sont entretenues au moins une fois par an.

Site Desfargeas

L'entreprise a commencé à débarrasser le site et notamment l'intérieur de la maison. Ils vont poursuivre par une démolition partielle du bâtiment.

Les propriétaires voisins ont été prévenus des travaux.

COMCOM - COMMISSION SANTÉ

Lors de cette commission, il a été résumé toutes les actions listées lors des dernières réunions. Certaines actions sont plus performantes que d'autres, tel que le choix des sites pour les annonces. Il a été décidé de reprendre contact avec la faculté de Limoges. Un travail va être fait sur les maisons de santé.

PÉRIGORD HABITAT

Un rendez-vous téléphonique a lieu le jeudi 13 novembre afin de connaître leur positionnement concernant la Maison des Anglais.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU SERVICE FOURRIERE AVEC LA SPA DE MARSAC SUR L'ISLE

La collectivité n'ayant pas de fourrière sur son territoire, a contractualisé depuis de nombreuses années avec la SPA pour que cette structure accueille les animaux errants qui lui sont apportés après signalement par le secrétariat.

Cette convention est renouvelable chaque année suivant une participation qui s'élèvera à 1.05 € par habitant pour 2026.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE « 6232 - FETES ET CEREMONIES »

Vu la demande du Comptable Public, il est désormais demandé aux Collectivités

Territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

D'une manière générale, il s'agit de l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies.

CASSIOPEA - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal en date du 13 février 2024, il avait été décidé de prendre à charge deux mois de location de téléassistance à hauteur de 30 € par mois.

Il apparaît qu'une nouvelle offre dite « essentielle » est entrée en vigueur avec GPRS pour la somme de 37 €.

Madame le Maire propose que la collectivité prenne en charge toujours deux mensualités soit pour l'offre essentielle à 30 € par mois soit pour l'offre essentielle avec GPRS à 37 € par mois selon le choix de chaque nouvel adhérent.

PARTICIPATION AUX RISQUES SANTÉ ET PREVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Notre dossier ayant été examiné par le Comité Social Territorial (CST), le Conseil confirme ses décisions antérieures à savoir :

- Une participation de 18€ par agent et par mois pour la garantie mutuelle
- Une participation de 10€ par agent et par mois pour la garantie prévoyance

REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 14 RUE EUGENE LE ROY - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement à retenir pour la rénovation d'un logement communal situé au 14 rue Eugène Le Roy dont l'état s'est dégradé et pour lequel des travaux de rénovation sont devenus aujourd'hui urgents au niveau du chauffage, de l'isolation ainsi que la réfection de la salle de bains.

COMPTES-RENDUS DIVERS

Comptes rendus des conseils communautaires

Du 13 novembre 2025

- régularisations comptables et autorisation d'engager des dépenses avant le vote du Budget Primitif.
- Attribution d'une subvention au CIAS de 200 000€.
- Les contrats CNP couvrant les garanties du personnel ont été renouvelés.
- modification du tableau des emplois ainsi que conclusion d'un avenant concernant le COT (Contrat d'Objectifs Territorial) avec 3 autres EPCI pour capter d'autres aides financières.
- Des parcelles ont été achetées sur la ZA de St Priest les Fougères et la DETR a été sollicitée pour la réfection du Pont de Pommarède à Miallet,
- Approbation des décisions de la Commission d'appel d'Offres pour le marché des assurances de la communauté de communes (Responsabilité Civile -dommage aux biens-véhicules-cyber sécurité).

Du 11 décembre 2025

- prorogation de la convention Petite Ville de Demail (Thiviers, Jumilhac et la Coquille) pour un an.
- restructuration de l'Office de Tourisme de Thiviers pour un montant prévisionnel de 468 921 €
- élaboration d'un règlement intérieur pour réglementer l'organisation des camps et sorties du Service Enfance.
- convention de réciprocité signée entre le PNR et la communauté de communes pour piloter des démarches territoriales concernant l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité et du patrimoine nature

- retrait de la Communauté de communes Dronne et Belle de la démarche d'une destination touristique commune à 4 communes ce qui implique une redéfinition des dépenses à 3 (emploi d'une cheffe de projet – conception d'un guide touristique) et conclusion d'une nouvelle convention à 3.

CA du CIAS du 10 décembre

Un accord de principe a été signé pour accepter une convention de coopération afin de créer un service autonomie à domicile entre le CIAS et le SSIAD (dépendant de la Maison de Retraite de Thiviers). Un travail en commun a permis de construire cette offre d'accompagnement complète sur le territoire de la communauté de communes pour regrouper les aides et les soins et offrir un seul interlocuteur aux bénéficiaires.

Cette nouvelle entité devrait s'appeler Aides et Soins à Domicile Périgord-Limousin (SAD mixte) avec une période transitoire jusqu'au 30.06.2029 pour un début d'activité sous cette nouvelle dénomination au 01.01.2031.

Commission enfance du 04 décembre

Suite à une visite du 15 mai dernier sur le site périscolaire, il a été listé un certain nombre d'aménagements à réaliser, notamment la réhausse des clôtures d'enceinte de 1,20 m à 1,50m. Or, les élus ont demandé à rencontrer les services de la PMI car la configuration des garderies n'est pas la même partout. Pour Négrondes, tout est confondu entre la zone Education Nationale et la zone périscolaire, avec des hauteurs différentes (Education Nationale à 1,80 m et Périscolaire à 1,50 m). Le souhait est de décaler la mise en place de ces travaux coûteux et d'avoir des aides pour pouvoir les réaliser.

Commission voirie de la CCPL du 27 novembre

Il a été présenté le bilan des travaux de 2025 ainsi que la prévision de travaux de 2026, avec notamment la VIC 201 (Route Albert Gaudy) où des travaux d'enduit sont à prévoir ainsi que sur la VIC 002 (route d'Agonac).

Compte-rendu du SMOSST (Syndicat de Transport Scolaire) :

Suite à appel d'offres, le lot regroupant les circuits du SMOSST a été attribué à la société COUNIL domiciliée à Thiviers (24).

La plupart des circuits a été réorganisée et rationalisée par la Région. 426 élèves ont été inscrits dont 9 élèves résidents dans des communes non adhérentes au SMOSST, l'effectif par rapport à l'année dernière est en baisse.

Les inscriptions pour la rentrée 2025 ont été effectuées par les familles sur le site d'inscription et de paiement en ligne de la Région de la Nouvelle Aquitaine, vérifiés ensuite par le secrétariat.

Le syndicat a voté la participation à la mutuelle à hauteur de 25 € brut par agent et a créé un poste de Rédacteur.

Il a été acté l'adhésion au service médecine du CDG 24 ainsi que le renouvellement de l'assurance statutaire du personnel pour les contrats CNP pour 2026.

Compte-rendu réunion sectorielle du SMD3

- état des lieux au niveau du Département et du secteur concernant le traitement du sac jaune.
- Augmentation du tonnage des emballages et des papiers, d'où une difficulté à tout trier. Un centre de tri va être construit, essentiellement automatisé.

Diverses actions ont été mises en place afin de développer la communication telles l'adhésion à l'application Panneau Pocket.

Les nouveautés de 2025 ont été l'extension du dispositif « 30 litres » dans certaines communes et ce dispositif décomptait une demi-ouverture. La redevance incitative va augmenter au 01/01/2026.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commission Territoriale de la Vallée de l'Isle

Le syndicat est intégré au SMDE 24 et est composé de 7 communes;

Des travaux ont été votés lors de la dernière réunion :

-Petit Chalus pour 450 000€ - Les Maines, le Château de L'Age, Le Puits de Laneaud et Cambade : Ces travaux consistent à remplacer les réseaux anciens cassants où il y a régulièrement des fuites et à déplacer les canalisations en domine public pour intervenir plus facilement en cas de besoin.

-Roufflat/ La Chabroulie pour 650 000 € : restructuration du réseau d'eau car certaines canalisations sont en fonte et datent des années 60 et d'autres en PVC des années 80. Ces canalisations seront remplacées par une seule en domine public d'où des économies qualitatives et quantitatives.

Label Lire et Faire Lire

L'association existe depuis 1999 et est en partenariat avec les CNAF et la Ligue de l'Enseignement. Elle est destinée à donner le goût de lire aux enfants et à développer les liens intergénérationnels par des bénévoles dont l'âge doit être supérieur à 50 ans.

Ce label, remis à Paris en marge du Congrès National des Maires, est valable 4 ans et Négrondes est la seule de la Dordogne à l'avoir reçu parmi 57 autres collectivités dont 10 en renouvellement. Cela permet d'identifier les Collectivités Territoriales qui s'engagent auprès des enfants pour leur faire découvrir et aimer la lecture, ainsi que valoriser les seniors engagés dans le bénévolat, communiquer sur les actions mises en place et intégrer un réseau national.

SDE 24 : Salle des fêtes Audebert

L'audit énergétique a été effectué par un bureau d'études et préconise des modifications au sein de la salle des fêtes pour améliorer l'économie d'énergie.

La rénovation porterait sur l'isolation par l'intérieur ou par l'extérieur, le remplacement de l'isolation des combles, du plafond et des luminaires - remplacement et modification de la porte arrière (porte avec dimension standardisée), changement de chauffage, création éventuelle d'un SAS d'entrée et installation de panneaux solaires près de la Départementale si la charpente peut les supporter : le coût total des travaux serait de 268 252 € H.T

Les recettes seraient la DETR, une avance remboursable du SDE 24, un emprunt et de l'autofinancement.

Parc solaire de la zone nord - Visite du sous-préfet avec l'entreprise Q-Energy

Un entretien en présentiel a été fait entre QENERGY et le sous-préfet à la mairie de Négrondes pour lui exposer la problématique environnementale liée à la présence du papillon dit l'Azuré du Serpolet, espèce menacée concernée par un plan national d'actions. Une demande de dérogation à l'espèce protégée est en attente. Le Permis de Construire a dû être prorogé. On est toujours dans la file d'attente pour le raccordement au poste source de Thiviers grâce aux relances de reprises d'étude et le foncier nécessaire aux compensations a été réservé.

Pétanque Négrondaise

Le local d'accueil se dégrade et il manque des espaces pour les concours. Il est proposé de créer un groupe de travail entre le club de pétanque et la commune afin d'avancer sur un projet.

Ce groupe de travail est composé de Stéphane GRANGE, Katia CABALLERO, Corinne CHANTRY RIBIERE, Claude CAMELIAS, Françoise DECAPENTRIE.

Information concernant le local coiffure

Une personne était éventuellement intéressée pour disposer du local. Or, elle travaille à domicile et n'a pas les diplômes requis pour créer un salon.

Maison des Anglais

Un expert est venu le 02 décembre et rendra son expertise sous 3 mois. Il est très perplexe sur le mode de construction et dit ne pas avoir de références sur un bien identique.

Implantation d'une antenne relais aux Rebières

A été réceptionné en mairie un dossier d'information concernant la construction d'une antenne relais aux Rebières (projet Bouygues/SFR) pour le 4^{ème} trimestre 2026 afin de couvrir une zone mal couverte près de la voie ferrée. L'antenne réceptionnera la 4G et 5G, avec une hauteur de 42 mètres.

27 JANVIER 2026

COMPTABILITÉ

Diverses ouvertures de crédits sont nécessaires pour régler des dépenses avant le vote du budget.

AMENDES DE POLICE

Pour financer en partie la dépense d'installation de deux feux clignotants de part et d'autre du passage piéton de la RN21, il est décidé de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

EXTENSION DE L'ATELIER MUNICIPAL

Les murs sont montés. Le plancher hourdis sera coulé dans les prochains jours. Observation obligatoire d'une période de séchage de 3 semaines.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ALLEE LEON PUIFFE

Réunion entre la plupart des concessionnaires pour caler les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, eau et fibre le long de l'allée Léon Puiffe. L'entreprise a été retenue. Les travaux devraient débuter début mai.

Se pose la question des poteaux, supports des réseaux cuivre et fibre, qui vont gêner pour l'ouverture des tranchées.

Une visite d'Orange sur site est programmée quelques jours plus tard.

COMPTES RENDUS

DES CONSEILS MUNICIPAUX

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Àchèvement du remplacement des ampoules sodium par des led, après une répartition de la dépense sur 6 années comptables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pôle Enfance

pose de la première « botte de paille » pour acter le démarrage des travaux de cette construction qui regroupera tous les sites, de la petite enfance à l'adolescence. Situé à Thiviers, au rond-point « Brigade Rac », ce bâtiment sera très vertueux en terme énergétique.

Centre Médico-Social

à l'origine implanté sur le futur site du Pôle Enfance, un accord a été trouvé entre la mairie de Thiviers et le Conseil Départemental pour un échange de bâtiment. C'est ainsi que les activités du CMS, de compétence départementale, ont pu être transférées dans les locaux de l'ancienne trésorerie, propriété de la commune.

Après rénovation, le bâtiment accueille des équipes pluridisciplinaires chargées de mettre en place des actions destinées aux besoins des familles.

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Les bornages définitifs sont à présent terminés sur Négrondes. Très peu d'observations en retour. Une enquête publique devrait intervenir vers avril pour recueillir les dernières doléances des propriétaires. Le parcellaire définitif devrait être approuvé d'ici la fin 2026 pour qu'ensuite, les communes puissent engager les travaux connexes (création de pistes de défense contre l'incendie et traverses forestières).

ELECTIONS MUNICIPALES

Constitution des bureaux de vote qui devraient être ouverts de 8h à 18h le dimanche 15 mars et le dimanche 22 mars en cas de 2ème tour.

APPLICATION MOBILE

À compter du 1er mars 2026, l'application d'informations en direct ComMaVille (CMV) ne sera plus en fonction.

Pour continuer d'être informés et alertés en temps réel de la vie locale et des événements de toute nature, merci de télécharger sur vos téléphones portables, l'application



RANDONNER AVEC UN ANIMAL

À celles et ceux qui randonnent dans les chemins communaux avec un chien, nous vous rappelons que votre animal ne doit pas divaguer en forêt entre le 15 avril et le 30 juin et doit être tenu en laisse en dehors des routes, chemins ou sentiers forestiers qui concernent le domaine forestier.

Aux promeneurs en général, veuillez vous assurer que votre animal ne présente aucun danger pour les personnes croisées, et qu'il soit à portée de voix ou au mieux, tenu en laisse. S'il s'agit d'un chien catégorisé, il doit l'être obligatoirement.

Et en zone habitée et sur la voie publique, votre chien doit être tenu en laisse.

SIGNALER UN SUPPORT DEFECTUEUX

En cas de panne d'éclairage public ou de câbles télécom ou fibre tombés ou rompus, merci de contacter le secrétariat de mairie en précisant le numéro du poteau qui est indiqué par une étiquette attachée dessus.

Cela permettra de repérer le support plus facilement sur notre application dédiée.

Dans l'idéal, une photo du poteau et du désordre constaté est vivement souhaitée. Elle sera relayée aux concessionnaires réseaux à prévenir.

LE COIN DE L'ÉCOLE



LE JARDIN

Vendredi 26 septembre, les élèves ont travaillé dans les différents jardins. Voici ce que les Grands ont dicté en compte-rendu à la maîtresse :

On a d'abord désherbé notre jardin. On avait mis nos gants pour ne pas se salir. On a essayé de retirer les racines !

Ensuite, on a ramassé les légumes : un potimarron, des betteraves rouges. On les mangera à la cantine.

Après, on est allé dans le jardin du haut pour récolter les pommes de terre pour la cantine et quelques potimarrons.

Les Petits et Moyens ont aussi désherbé le jardin. Ils ont aussi tendu une grosse bâche pour empêcher les mauvaises herbes de pousser. Chacun a pris un marteau pour taper sur les agrafes et faire tenir la bâche.



BALADE EN FORÊT

« Ce matin, on a fait une randonnée dans les bois. On a cherché des feuilles, des vertes, des jaunes, des rouges, des tachetées, de la mousse, des branches de sapin toutes vertes.

On a ramassé des glands avec leur chapeau, des morceaux de bois, des fleurs.



La maman de Lyana et Eliane nous ont accompagnés. Et même le chat d'Alonzo : il a couru à côté de nous et des fois, il s'est assis ; il a même fait sa toilette sur le pont.

On a vu des arbres, des champignons, un chien, deux chevaux, un âne marron et blanc et trois poules qui picorait du pain.

Maitresse nous a montré là où les dames lavaient le linge : le lavoir et aussi la corde où on accrochait un seau que l'on mettait dans le puits et après, on tirait pour récupérer de l'eau.

Après, avec tous les trésors rapportés, on a construit des choses : des nids, des maisons d'oiseaux, une tour, un lit. »

LES ÉCRANS

Sabine Bonneau, l'infirmière scolaire est venue dans la classe pour discuter avec les élèves de l'impact des écrans sur leur vie et de la façon de limiter leur utilisation. Les élèves ont bien discuté, écouté les conseils et partagé leur expérience.

Voici ce que les élèves de Grande Section ont dicté à la maitresse :

Ce matin, Sabine est venue nous parler des écrans. On trouve des écrans dans : le téléphone, la tablette, la télévision, le cinéma (c'est le projecteur qui envoie l'image sur l'écran) et l'ordinateur.

Elle nous a parlé des 4 PAS :

- en mangeant, il ne faut pas regarder les écrans, sinon, on continue de manger, même si on n'a plus faim et on grossit. Sans écran, on peut se parler, discuter, raconter ce qu'on a



fait à l'école à nos parents

- pas d'écran dans la chambre des enfants
- pas d'écran avant de venir à l'école
- pas d'écran au moins 1 heure avec d'aller se coucher

Après les vacances, les élèves essaieront de relever des défis, aidés par leurs parents.

LA SEMAINE DU GOÛT

Pendant la semaine du goût, lundi 13 octobre 2025, toute l'école de Négrondes est allée chez le boulanger. Le boulanger, nous a accueilli dans son fournil.

Les maternelles et les CE2/CM sont partis dans leur classe avec un pâton pour préparer la forme de leur pain.



Les CP/CE1 sont restés avec le boulanger et ils ont préparé leur pain sur place.

Ce sont les grands CE2/CM qui sont allés chez le boulanger pour le défournement.

Ils nous ont rapporté notre pain et de belles surprises préparées par le boulanger et son épouse : de la brioche et des sucettes !

**LA SORTIE
À LA BIBLIOTHÈQUE**

Mardi 18 novembre

Ce matin, on est allés à la bibliothèque de Thiviers. Julien nous a conduits avec son bus. Karine de la bibliothèque nous a lu une histoire. C'était: Roule salade. Elle l'a lu avec un kamishibai (petit théâtre en bois dans lequel se glissent les illustrations du livre).



Marie-Jeanne, Elodie, Ghalia et maitresse Sandrine nous ont accompagnés.

Karine nous a montré différents types de livres: un livre avec un chat qui bougeait, des albums, des documentaires.

Ensuite, on a regardé des livres et fait des puzzles. Cette visite nous a beaucoup plu. On va demander à nos parents de nous emmener à la bibliothèque.

**LA RENCONTRE
DE SPORT**

Le jeudi 20 novembre, les élèves de maternelle des écoles de Corgnac, La Coquille et Nérondes se sont retrouvés pour vivre un beau moment sportif autour du thème : Courir, Sauter, Lancer.

Les élèves s'étaient au préalable préparés aux différents ateliers et ont été ravis de la rencontre. Les enfants de Grande Section ont dicté à la maitresse les règles du Jeu de la cible.

Voici quelques photos relatant cet évènement.



**RENCONTRE
JEUX DE COURSE**

Rencontre organisée par l'USEP au terrain de foot de Nérondes

Nous avons commencé les entraînements aux jeux de course début novembre et nous sommes allés rencontrer les classes de CP/CE1 et CE2/CM de Sorges au stade de foot de Nérondes le 18 décembre 2025 à 14h00.

Les différents jeux que nous avons faits :

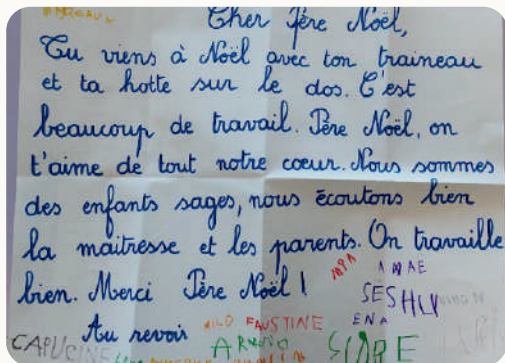
- L'épervier foulard
- Poule, renard, vipère
- jeu du drapeau



BALADE DANS LE VILLAGE

Après avoir dicté leur lettre pour le Père Noël, les élèves lui ont préparé de jolis dessins à glisser dans l'enveloppe.

Munis de la fameuse lettre, ils sont allés se promener dans le village, pour admirer les décorations de Noël, en prenant la pause de temps en temps.



Ils sont finalement arrivés à la Mairie où ils ont été reçus chaleureusement par Françoise, Stéphanie et Murielle. Ils ont enfin pu poster leur précieux courrier et vont devoir attendre quelques jours pour recevoir une réponse du Bonhomme en manteau rouge...

Sur le chemin du retour, ils ont décoré les sapins devant l'école.

RENCONTRE DANSES TRADITIONNELLES

Rencontre danses traditionnelles à Biras organisée par l'USEP 5 janvier 2026

Nous avons commencé le cycle danses traditionnelles au retour des vacances début janvier et nous sommes allés rencontrer la classe de CE1/CE2 de Biras à la salle des fêtes de Biras à le 5 février à 14h00.

Ensuite, nous nous sommes échauffés en jouant à la musique /statue.

Pour commencer, comme nous étions les invités, nous avons montré la danse « Polka bébé » puis nous leur avons appris.

Après avoir dansé tous ensemble, nous avons dansé, seuls, le cercle circassien. Ils ont été impressionnés !



Nous avons poursuivi avec la danse de Biras : « branle du rat ». Ils l'ont dansé et nous l'ont apprise.

Enfin pour finir, nous avons fait la danse commune apprise par les deux écoles : « Cochinchine ».

Cette après-midi a été joyeuse et sportive. Nous remercions l'école de Biras qui nous a accueillis, les accompagnateurs : Johanna, Valérie et Jean-Pierre et félicitations à tous les danseurs...

ACTU

DE NOS ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES



Le Comité des Fêtes de Négrondes s'est réuni récemment à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle. Lors de cette réunion, la trésorière a présenté un bilan financier positif, reflétant une gestion saine de l'association, ainsi qu'un bilan moral mettant en valeur l'engagement indispensable des bénévoles.

Un nouveau bureau a été constitué à l'issue de l'Assemblée Générale afin de poursuivre les actions de l'association.

Présidente : Bétizeau Laëtiti, vice-président : Decarpentrie Fabrice, trésorière : Caballero Katia, secrétaire : Belaïnine Audrey

L'Assemblée a permis de valider les événements à venir, avec la reconduction des animations habituelles et la décision d'organiser une nouvelle manifestation : une marche nocturne, qui viendra enrichir le programme des prochaines festivités.

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles et la municipalité pour leur soutien constant, et donne rendez-vous aux habitants pour de nouveaux moments de partage au cœur du village.

GÉNÉRATION MOUVEMENTS



Pour la fin d'année 2025 et début de l'année 2026, les membres du club ont pu :

- s'inscrire à un voyage à Evian en septembre
- participer au grand rassemblement chez Olive à Boulazac le 28 octobre.
- assister au spectacle Revue d'Époque à Saint-Loubès le 3 novembre
- marcher à la randonnée du 6 décembre au profit du Téléthon
- se retrouver à l'assemblée générale qui s'est tenue le 13 décembre
- partager des moments de convivialité à l'occasion des gâteaux des rois le 14 janvier et de l'après-midi crêpes le 11 février.

Dans les prochains mois, il est prévu :

- une sortie au Palio le 26 avril pour assister à "La Bohème de Puccini" de l'Opéra Dordogne Périgord
- une excursion d'une journée à Cahors le 20 mai



Repas de l'AG le 13 décembre

BÀNDA DU PÉRIGORD



La Banda du PÉRIGORD a terminé sa saison à Coulaures le 20 décembre, après une année riche de 25 prestations.

Notre assemblée générale a eu lieu le 31/01/2026. Le bureau a remercié tous les musiciens et encadrants pour leur forte implication ainsi que la mairie pour son soutien.

L'année 2026 se prépare avec déjà une dizaine de sorties programmées, dont le marché de nuit de Négrondes le 10 juillet 2026 et 2 animations dans les Pyrénées.

De nouveaux morceaux sont en préparation pour la prochaine saison.

Si des musiciens sont intéressés pour nous rejoindre, ils peuvent nous contacter par mail à : bandaduperigord@gmail.com

UN NOUVEAU CENTENAIRE DANS LE VILLAGE

La commune de Négrondes a eu l'honneur de célébrer, le lundi 13 octobre, le centième anniversaire d'Édouard Desgraupes, deuxième centenaire de la commune de l'année.

Né en 1925 à Lempzours, Édouard Desgraupes a mené une vie active, ancrée dans le territoire. Au début des années 1950, il rencontre Marie-Thérèse, qu'il épouse le 31 octobre 1953 à Cognac-sur-l'Isle. De cette union naît Isabelle, correspondante du journal Sud Ouest. Le couple a également accueilli et élevé durant plusieurs années deux enfants issus de la DDASS.

Durant sa vie professionnelle, Édouard Desgraupes a travaillé pendant trente ans à la parqueterie de Négrondes, puis aux papeteries de Guyenne.

Il mène depuis de longues années une retraite paisible, entouré de sa famille, Isabelle sa fille, Cédric et Nicolas ses deux petits fils, Robin et Suzie ses deux arrière-petits-enfants.



Afin de lui souhaiter un joyeux anniversaire, proches, amis, élus, représentants du Centre Inter-communal d'Action Sociale (CIAS), du cabinet infirmier de Négrondes et de l'association Cassiopéa étaient présents.

La maire de Négrondes était également présente, aux côtés de son homologue de Cognac-sur-l'Isle, Philippe Gimenez, président du CIAS.

ENGAGEMENT DURABLE : UNE NÉGRONDAISE LABELLISÉE ÉCO DÉFIS EN PÉRIGORD LIMOUSIN

LABELLISATION
ECO DÉFIS DES
COMMERCANTS ET ARTISANS
PÉRIGORD LIMOUSIN

POUR AVOIR RÉALISÉ AVEC SUCCÈS DES
ACTIONS EN ENTREPRISE EN FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ✓ VALORISATION DES CHEVEUX
- ✓ ÉCONOMIES D'EAU
- ✓ UTILISATION DE PRODUITS DURABLES

GORDELIAS COIFFURE
SALON DE COIFFURE
SAINT JEAN DE COLE

Habitante de la commune de Négrondes depuis 33 ans, Gordélias Habonneau est installée professionnellement à Saint-Jean-de-Côle depuis 15 ans, où elle a ouvert son salon "Gordélias Coiffure" et vient d'être récompensée par l'obtention de la labellisation Éco-Défis portée par la communauté de communes Périgord Limousin.

Cette reconnaissance fait suite à sa participation volontaire à l'opération Éco-Défis, qui s'est déroulée sur plusieurs mois, en relevant avec succès trois challenges environnementaux majeurs :

- l'installation de robinets économeurs d'eau.
- le recyclage des cheveux, utilisés notamment comme répulsifs naturels contre certains animaux.
- l'utilisation de produits durables dans son salon, tels que des laques éco responsables, des colorations végétales et des produits biologiques.

A travers ces démarches concrètes, Gordélias Habonneau démontre qu'il est possible de concilier activité artisanale, qualité de service et engagement environnemental.

TÉLÉTHON

Le 6 décembre, la commune de Négrondes a de nouveau répondu présente au profit du Téléthon, avec la participation du Comité des fêtes et du club Générations Mouvement, organisateur de la randonnée pédestre. Une vingtaine de participants ont ainsi parcouru une boucle de 6km.

Au retour de la randonnée, Madame la Maire et les membres du Comité des Fêtes ont accueilli les

cyclistes du club Cyclo en Périgord vert qui sillonnent les routes depuis de nombreuses années afin de récolter des dons dans les communes voisines participantes.

Pour cette 39ème édition, les dons se sont élevés à 440€ sur la commune.



CASSIOPEA



La Téléassistance de Cassiopea
un service de proximité, accessible à tous

05 53 53 54 54

Offre Essentielle

La téléassistance à domicile

Offre Mobilité

La téléassistance géolocalisée

« Marie, 68 ans, est bien entourée par ses proches, mais **elle vit seule à son domicile**. Avec son médaillon Cassiopea, elle peut déclencher rapidement un appel d'urgence. Pour ses promenades à l'extérieur en toute sécurité, elle ne sort jamais sans sa téléassistance **mobile et géolocalisable**. Marie est sereine et sa famille est rassurée »

● Une aide rapide en cas d'urgence

● Service agréé par le Conseil départemental de la Dordogne pour les bénéficiaires APA et PCH

6 mois offerts* grâce au partenariat avec votre mairie à Négrondes, votre CIAS et Cassiopea.

Une conseillère vous renseigne en mairie sur rdv

⁽¹⁾ Certifié AFNOR

*Dont le mois d'installation et sous conditions





LE CIAS PERIGORD-LIMOUSIN

NOVEMBRE 2025

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un service essentiel sur le territoire de la Communauté de Communes Périgord-Limousin. Il a pour vocation de mener une action sociale s'appuyant sur des valeurs de solidarité, d'entraide, de prévention, de respect et de professionnalisme.

Le CIAS Périgord-Limousin a plusieurs champs d'action :

Le service d'aide à la personne devient le service autonomie à domicile

Le service d'aide à la personne favorise le maintien à domicile et améliore le quotidien des personnes en retour d'hospitalisation, perte d'autonomie, atteintes de pathologie de la mémoire, handicapées et des aidants familiaux.

Selon les situations, plusieurs aides financières existent. Chaque cas étant spécifique, ne pas hésiter à contacter le service pour avoir toutes les précisions. Les référentes de secteur se tiennent à votre disposition pour constituer les dossiers de demande d'aide à domicile (caisse de retraite, APA : allocation personnalisée d'autonomie, mutuelles) et assurer le suivi des prestations.

A partir du 1^{er} janvier 2026, le service d'aide à la personne du CIAS se rapproche du SSIAD (service de soins infirmier à domicile) afin de devenir **SAD (service autonomie à domicile)**. Ainsi pour tout besoin d'aide et/ou de soins vous pourrez nous contacter directement au numéro ci-dessous :

CONTACTS : 05.53.52.58.17

Du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-17h

Pour assurer au mieux cette mission d'aide à domicile, le CIAS recrute régulièrement. Si vous êtes dynamique et motivé pour prendre soin de nos aînés, n'hésitez pas à postuler auprès du service RH du CIAS aurelie.ambert@perigord-limousin.fr

Le service de portage de repas à domicile

Le service assure la livraison de repas complets et diversifiés sur les communes de **Chalais, Firbeix, Jumilhac le Grand, La Coquille, Miallet, St Jory de Chalais, St Paul la Roche, St Priest les Fougères, St Pierre de Frugie.**

Les repas sont fabriqués à la cuisine centrale du Centre Hospitalier de Nontron et conditionnés en barquettes de rations individuelles scellées sous film plastique (conditions d'hygiène parfaites).

Les livraisons en véhicule frigorifique sont assurées tous les jours (sauf le dimanche) par du personnel compétent et toujours à l'écoute de vos besoins.

Les repas sont livrés la veille pour une consommation le lendemain.

CONTACTS : 06.73.68.59.84

Du lundi au samedi de 8h30 à 17h

Pour les autres communes vous pouvez contacter le Centre hospitalier d'Excideuil au 05.53.62.25.01

Les aides d'urgence

Le CIAS peut apporter une aide financière (plafonnée annuellement et suivant la composition familiale) aux personnes dans le besoin. Il s'agit de secours d'urgence (bons alimentaires, bon d'essence, bon pour achat de bouteille de gaz) soumis aux ressources et attribués sur la base d'un rapport établi par un travailleur social du Centre Médico-Social (CMS) du secteur.

Le service est lauréat pour son projet « programme alimentaire local » dans le cadre de l'appel à projets « mieux manger pour tous » de la Direction Régionale de l'économie, du travail et des solidarités. L'objectif premier est d'inciter à consommer des produits locaux et de saisons, afin de lutter contre la précarité alimentaire. Pensez à nous suivre sur les réseaux sociaux.

CONTACTS : 05. 53. 02. 07. 40

- CMS Thiviers : 6 rue de Verdun
- CMS La Coquille : square Jean Jaurès

Le service peut aussi vous accompagner pour constituer les demandes d'aide sociale pour l'accueil en EHPAD ou foyer d'établissement spécialisé. Il est aussi possible de bénéficier d'une élection de domicile si vous n'avez pas de domicile stable.

CONTACTS : 05.53.62.30.94

Du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-17h

DON PLASMA



1 DON PAR SAISON

Maison du don - Périgueux

**CET HIVER,
RÉCHAUFFEZ LES CŒURS
DONNEZ VOTRE PLASMA !**



**PARTAGEZ
DONNEZ**



FRATERNIBUS

Le Fraternibus est un accueil mobile pour aller à la rencontre des habitants isolés dans les communes.

Les bénévoles proposent de venir passer un moment convivial d'échanges et de partages autour d'un café en toute confiance et simplicité.

Le Fraternibus est présent tous les 15 jours, le jeudi après-midi de 14h à 17h.

(Les lieux sont indiqués le jour même sur la porte de la mairie)

- Place de la boulangerie
- Lotissement Gramétias
- Salle de la mairie ou salle Sudreau

Le planning est établi tous les trimestres et affiché à la mairie, à la boulangerie et à la salle Sudreau ainsi que sur l'application d'informations en direct PANNEAU POCKET.



Pour toutes informations,
contacter Philippe

07 57 45 38 ??

fraternibus.247@secours-catholique.org



Le mode de scrutin évolue



Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Les listes peuvent comporter **au maximum deux candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.



Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Pour en savoir plus



Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.



Comprendre ma *FACTURE* d'eau

On devrait parler de
« prix des services de
distribution d'eau et
d'assainissement »
et non de « prix de l'eau »

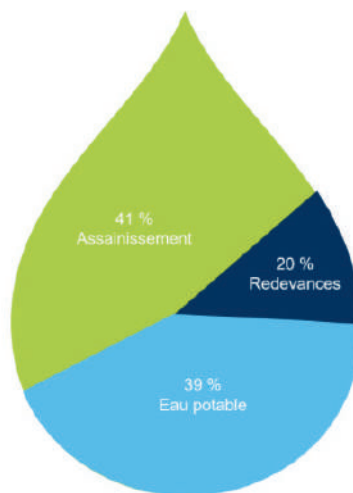
L'eau est souvent perçue comme un bien commun offert par la nature. Toutefois, elle est rarement potable à l'état brut et ne s'achemine pas seule jusqu'à nos foyers. En réalité, la facture d'eau représente le tarif nécessaire pour protéger et capter la ressource en eau, la rendre potable, la distribuer dans tous les foyers, puis la récupérer dans un système d'assainissement qui la rejette dans le milieu naturel après épuration. Avec notre délégataire Agur, nous sommes attentifs à la qualité de l'eau distribuée dans les foyers ainsi qu'à la protection de notre ressource et de nos captages. Ainsi, la facture représente l'ensemble des services de distribution d'eau et d'assainissement.

Les différents postes de ma facture

Contrairement à d'autres pays, en France, le financement du service public de l'eau est intégralement assuré par les factures d'eau. Il est courant de dire « l'eau paie l'eau ».

Les factures en France se composent de :

- **39 % : la distribution de l'eau potable.**
Pour capter, traiter, contrôler la qualité de l'eau et l'acheminer aux robinets.
- **41 % : l'assainissement**
Pour la collecte et le traitement des eaux usées avant leur retour dans le milieu naturel.
(Exceptée pour ceux qui ne sont pas desservies par le réseau collectif)
- **20 % : redevances pour les organismes publics**
(Agences de l'eau, Etat...).
Pour ensuite être redistribuées sous formes d'aides financières aux collectivités et acteurs de l'eau.



Les factures comprennent une partie fixe liée à l'abonnement et une partie variable liée au volume d'eau consommée.

Qui décide du prix de l'eau ?

L'eau et l'assainissement sont des services publics. La décision du prix de l'eau revient donc à vos élus. Lorsque la commune fait le choix de se regrouper avec d'autres municipalités, comme ici, en formant la Commission Territoriale de la Vallée de l'Isle, ce sont les élus siégeant au syndicat qui décident du prix de l'eau de manière annuelle. Au moins un élu de votre commune en fait partie.

Le prix peut donc varier selon le contexte local comme la qualité initiale de la ressource ou sa disponibilité (présence d'une nappe d'eau souterraine ou exploitation d'une eau de source ou de rivière).

Le saviez-vous ?

L'eau du robinet est
l'aliment le plus
contrôlé en France.

Un équilibre fragile

En France, le prix de l'eau repose donc principalement sur la consommation des abonnés.

Pourtant, grâce à une prise de conscience collective, nous consommons de moins en moins d'eau, une excellente nouvelle pour la protection de la ressource.

Mais cette baisse de consommation pose un paradoxe : les recettes des services d'eau et d'assainissement diminuent, alors même que les coûts pour entretenir les réseaux et garantir une eau de qualité augmentent.

En Dordogne, le prix de l'eau reste maîtrisé, mais il ne permet pas toujours de financer suffisamment le renouvellement des infrastructures, surtout dans les zones rurales où le nombre d'abonnés est limité pour des linéaires de réseau souvent conséquents.

Dans ces territoires, la solidarité départementale portée par le SMDE 24 joue donc un rôle essentiel pour maintenir un service public de qualité partout.

LE FORAGE DE SECOURS À GLANE

La source de Glane, située sur la commune de Saint Jory Lasbloux, permet d'alimenter en eau potable 8 300 habitants. Avec un débit important, cette source est la ressource principale du secteur. La gestion de cette source est confiée à la commission territoriale Vallée de l'Isle du SMDE 24.

Les suivis de qualité menés sur la source, avant traitement, montrent une tendance à la hausse des concentrations en nitrates, avec des dépassements de la norme de qualité, fixée à 50 mg/L. Ces épisodes surviennent principalement en automne et en hiver et traduisent la vulnérabilité du système karstique de la Glane : les sols peu profonds, dolines et zones d'infiltration favorisent la migration rapide des nitrates vers la source, notamment lorsque les sols sont nus après les récoltes.

Un épisode critique à l'automne 2025

Fin octobre, un épisode pluvieux a entraîné un pic de pollution à la source de Glane. Cela a entraîné un arrêt automatique du prélèvement et rendu impossible le pompage à la source. L'eau potable est l'aliment le plus contrôlé et fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent.

Pour garantir l'approvisionnement en eau potable des riverains, il a donc été nécessaire d'activer le forage de secours, mis en service l'année dernière par le SMDE 24.

Ce forage, installé à proximité de la source, capte une nappe plus profonde, moins exposée aux pollutions de surface. Il garantit ainsi une alternative lorsque la source n'offre pas une qualité et quantité d'eau suffisante. Pour autant, il ne doit pas être une solution de substitution.



La vocation du forage est d'assurer la continuité du service en cas de dégradation ponctuelle. D'ailleurs, si les pratiques sur la zone ne s'améliorent pas, les problématiques de nitrates pourraient à terme impacter la nappe profonde, ce qui compromettrait l'utilisation même du forage de secours.

Le travail du Programme d'Actions Territoriales

Pour protéger durablement la ressource, le SMDE 24 mène un programme d'actions territoriales avec les acteurs locaux : collectivités, agriculteurs, acteurs économiques, habitants.

Afin de reconquérir la qualité de l'eau, la seule solution réside dans l'évolution des pratiques sur l'aire d'alimentation du captage de la Glane et des communes environnantes.

Christian BERTRAND

Vice Président SMDE 24

En charge de la commission territoriale Vallée de l'Isle

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP+ALIGNEMENT**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

**CONSTRUIRE OU REMPLACER UNE CLÔTURE :
QUELLES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
RESPECTER ?**

Vous envisagez d'installer ou de remplacer une clôture autour de votre propriété ? Avant de commencer les travaux, certaines démarches administratives sont obligatoires. Voici un point complet pour vous guider.

1. La déclaration préalable de travaux (DP)

Dans la majorité des cas, la construction d'une clôture est soumise à déclaration préalable, conformément au Code de l'urbanisme.

Vous devez déposer un dossier en mairie dès lors que :

- La commune est couverte par un PLU, une carte communale ou un règlement d'urbanisme imposant cette formalité ;
- La clôture modifie l'aspect extérieur de la propriété ou se situe en secteur protégé (monument historique, site patrimonial, etc.) ;
- La clôture jouxte une voie ouverte à la circulation publique.

Le dossier doit contenir un plan de situation, un plan de masse et un descriptif de la clôture (hauteur, matériaux, couleur).

Le délai d'instruction est généralement d'un mois.

2. Le respect des règles locales d'urbanisme

Avant la conception de votre clôture, il est indispensable de vérifier :

- Les hauteurs minimales ou maximales fixées par le PLU ;
- Les matériaux autorisés ou interdits (clôture pleine, grillage, muret, haie vive...) ;
- Les reculés éventuels par rapport à la voie publique ;
- Les prescriptions spécifiques en secteur protégé.

La mairie ou le service urbanisme de la CCPL peut vous orienter vers le règlement du PLU pour plus d'informations.

**3. La demande d'alignement individuel de voirie :
une étape indispensable**

Lorsque la clôture est implantée le long d'une route, vous devez solliciter une demande d'alignement individuel de voirie.

Ce document, délivré gratuitement par le gestionnaire de voirie (Mairie pour les routes communales et communautaires, Département pour les routes départementales, DIRCO pour les routes nationales), permet de :

- Connaître la limite exacte entre la propriété privée et le domaine public ;
- Vérifier que la future clôture ne s'implante pas sur la voirie ou dans une zone réservée à un élargissement futur ;
- Garantir la sécurité et la bonne gestion de l'espace public.

Alignement individuel et bornage : deux démarches complémentaires.

L'alignement individuel ne remplace pas le bornage réalisé par un géomètre-expert.

- Le bornage fixe les limites entre propriétés privées.
- L'alignement individuel détermine la limite entre la propriété privée et le domaine public routier.

Les deux démarches sont complémentaires : un bornage permet de sécuriser les limites entre voisins, tandis que l'alignement garantit la conformité de votre clôture vis-à-vis de la voirie.

L'alignement individuel de voirie est donc un document essentiel : il sécurise votre projet et vous évite tout risque d'empiètement.

La demande se fait par simple courrier ou formulaire auprès de la mairie, accompagnée d'un plan cadastral et d'un schéma d'implantation projeté.

4. Le respect des règles de voisinage

Même si la clôture est sur votre terrain, vous devez respecter :

- les distances légales pour les plantations ;
- les hauteurs maximales en milieu urbain et rural ;
- les conventions éventuelles avec les voisins (clôture mitoyenne, entretien...).

5. Des travaux encadrés pour préserver le cadre de vie

La réglementation encadrant l'implantation des clôtures vise à :

- préserver le paysage urbain et rural,
- permettre une cohabitation harmonieuse entre voisins,
- garantir la sécurité et la bonne gestion des voies publiques.

La mairie et le service urbanisme de la CCPL restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vérifier la conformité de votre projet avant travaux.

ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE

Cours d'occitan

Les 3 premiers lundis de chaque mois - 18h - salle des associations

☎ 06 83 77 40 99

Randonnée pédestre

Mardi - départ salle des fêtes - horaire suivant la saison

☎ 06 47 06 99 37

✉ serge.mouty01@orange.fr

Pétanque

Jeudi - 14h - site de la garde marchandise

☎ 06 73 85 01 54

✉ claud.camelias@wanadoo.fr

Atelier couture

Jeudi - 14h - salle des associations

☎ 05 53 05 05 67

✉ labrousse.sylviane@orange.fr

Cours de yoga

Mercredi - 20h - salle Sudreau

☎ 06 28 68 48 11

Cours de qi-gong

Jeudi - 19h30 - salle Sudreau

✉ breysz@hotmail.fr

Cours de fitness collectif

Dimanche - 11h - salle Sudreau

☎ 07 67 30 01 25

✉ leebradleycoaching@gmail.com

NOUVEAU SUR LA COMMUNE



Horaires d'ouverture

Lundi : Fermé

Mardi : 10h à 15h

Mercredi : 10h à 15h

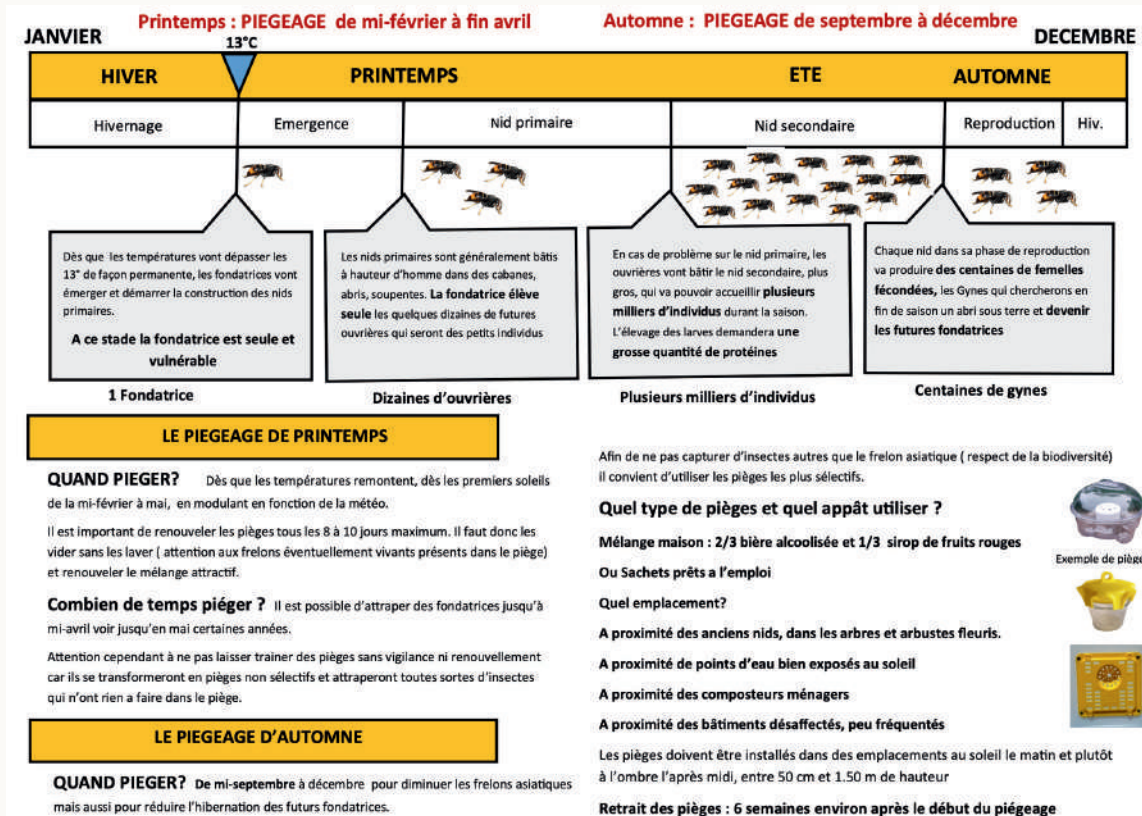
Jeudi : 10h à 15h / 19h à 22h

Vendredi : 10h à 15h / 19h à 22h

Samedi : 10h à 15h / 19h à 22h

Dimanche : 10h à 15h

FRELON ASIATIQUE : PIÉGEAGE



Afin de ne pas capturer d'insectes autres que le frelon asiatique (respect de la biodiversité) il convient d'utiliser les pièges les plus sélectifs.

Quel type de pièges et quel appât utiliser ?

Mélange maison : 2/3 bière alcoolisée et 1/3 sirop de fruits rouges

Ou Sachets prêts à l'emploi

Quel emplacement?

A proximité des anciens nids, dans les arbres et arbustes fleuris.

A proximité de points d'eau bien exposés au soleil

A proximité des composteurs ménagers

A proximité des bâtiments désaffectés, peu fréquentés

Les pièges doivent être installés dans des emplacements au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après midi, entre 50 cm et 1.50 m de hauteur

Retrait des pièges : 6 semaines environ après le début du piégeage



Exemple de pièges



NE PAS CONFONDRE



Vespa Velutina Nigrithorax

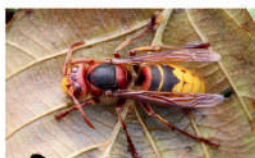
Ou « **Frelon Asiatique** »

Ou « **Frelon à pattes jaunes** »

Thorax noir, abdomen foncé

Jusqu'au 4-ème segment qui lui est orangé

Pattes jaune clair, face orangée



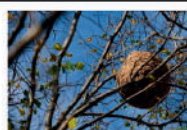
Vespa Crabro

Ou « **Frelon européen** »

LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



Après émergence du printemps, la fondatrice va construire seule un petit nid primaire pour élever les premières ouvrières



A l'été les premières ouvrières vont construire un autre nid dit « secondaire » plus gros et en hauteur, mais parfois bas



Pour contact ou organisation conférence : apidor@dordogne.chambagri.fr

Reconnaitre le frelon asiatique et combattre sa prolifération



FOCUS SUR :
Le piégeage de printemps et d'automne

POURQUOI ?

Pour piéger les fondatrices, limiter le nombre de nids et protéger les pollinisateurs.

Pus de 20 ans après son arrivée dans le Sud-Ouest il a colonisé la France entière et une partie de l'Europe.

- Il n'a pas de prédateur naturel
- Il s'est adapté et a accentué son comportement offensif
- Il continue de progresser de 60 km par an

Les impacts de sa présence se font sentir :

- Sur les pollinisateurs sauvages et la biodiversité,
- Sur l'économie : agriculture, arboriculture, viticulture, commerce de plein air
- Sur la santé humaine : la prolifération de ses nids représente un réel danger. 1 dizaine de morts par an.
- Sur la filière apicole : c'est un prédateur majeur des abeilles mellifères

PERMANENCES MAIRE & ADJOINTS

Les week-ends de mars jusqu'aux élections municipales du 15 mars 2026

Numéro unique à composer : 05 53 55 30 20

7 & 8 mars	Annie SEES	2e adjoint
14 & 15 mars	Françoise DECARPENTRIE	Maire

ÉTAT CIVIL 2025

Pour l'année écoulée, notre commune enregistre :



4 naissances dont 2 autorisées à la diffusion

- TERENCE DECARPENTRIE - né le 6 février
- Tanya RAYMOND AUBERT - née le 5 août



8 décès dont 7 autorisés à la diffusion

- Jeanne FIXOT veuve MARIDAT - décédée le 1er mars
- Jeanine ALICOT veuve RIBIÈRE - décédée le 10 mai
- Yvon DUBREUIL - décédé le 17 mai
- Denis DHAINAUT - décédé le 25 juin
- Marie-Ange BOLET - décédée le 8 juillet
- Raymond TALLET - décédé le 15 août
- Marguerite LUMINIC veuve ROSSIGNOL - décédée le 24 décembre

Aucun mariage

DIVERS



Habitant de Négrondes, je propose mes services d'entretien de parcs et jardins auprès des particuliers. Fort de plus de 10 ans d'expérience, je réalise la tonte de pelouse, taille d'arbustes et de fleurs, désherbage, entretien courant des espaces verts.

Sérieux, à l'écoute et soucieux du travail bien fait, je m'adapte aux besoins de chaque jardin et de chaque client.

Je travaille en chèque emploi service (CESU). N'hésitez pas à me contacter pour un jardin entretenu avec soin, au fil des saisons.

PHARMACIES

- Les urgences sont assurées du vendredi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde d'Excideuil.
 - Les urgences sont assurées du samedi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde de Thiviers
 - Chaque samedi après-midi, une des 2 pharmacies de Thiviers est ouverte de 14h00 à 19h00.
- Composez le 3237 (*) ou www.3237.fr pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile.
- (*) accessible 24h/24 - 0,34 €/min

INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE NÉGRONDES

Ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 9h15 à 12h et de 14h à 17h Mercredi : de 9h à 12h - FERMÉE AU PUBLIC L'APRÈS-MIDI

Tel : 05 53 55 30 20 mairie@negrondes.fr

L'AGENCE POSTALE

Ouverture :

Du Lundi au Samedi : de 9h à 12h

Tel : 05 53 55 22 22

Départ du courrier : Lundi au Vendredi : 14h Samedi : 12h

CABINET D'INFIRMIERS

Soins à domicile

Au cabinet : sur RDV uniquement de 7h30 à 8h du Lundi au Vendredi Place Jean-Paul CHAMINADE

Tel : 05 53 55 16 03 - 06 88 50 42 85

ÉCOLE PRIMAIRE

Accueil péri-scolaire : Matin : 7h00 - 8h40 Soir : 16h30 - 18h30 Tel : 05 53 55 30 24 - 06 88 50 30 23

SERVICES AUX PERSONNES AGÉES

CIAS Périgord Limousin

Secteur Thiviers : tél. 05 53 62 06 22 cias-thiviers@perigord-limousin.fr

Secteur Jumilhac : tél. 05.53.52.58.17

cias-jumilhac@perigord-limousin.fr http://www.negrondes.fr/upload/CIAS_PERIGORD_LIMOUSIN-1.pdf

ASSAD-SIAD

CUBJAC

05 53 05 32 00

Portage de repas - 05 53 62 25 01 secteur Thiviers

Centre d'information gérontologique Clic 24 - 05 53 53 62 62 EHPAD « résidence le Colombier » à THIVIERS - 05 53 55 00 71

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen : 112

